

Dossier Mariage

Monsieuret

Madame

Le

DOSSIER DE MARIAGE

Ce dossier est à compléter et à rapporter à la mairie Rappel : Le mariage doit être célébré dans la Ville où l'un des futurs époux a son domicile.

DATE DU MARIAGE ;	HEURE SOUHAITÉE:hh.

Liste des pièces à joindre au dossier de mariage :			
Futur époux	Future épouse		
□ Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour, passeport).	☐ Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour, passeport).		
☐ La copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de trois mois à la date de célébration du mariage et de moins de six mois pour les personnes nées à l'étranger.	☐ La copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de trois mois à la date de célébration du mariage et de moins de six mois pour les personnes nées à l'étranger.		
☐ Justificatif de domicile différent de celui de la future épouse (quittance de loyer, EDF, assurance, téléphone, Gaz).	☐ Justificatif de domicile différent de celui du futur époux (quittance de loyer, EDF, assurance, téléphone, Gaz).		
☐ Si la personne est veuve, fournir l'acte de décès de l'ancienne épouse.	☐ Si la personne est veuve, fournir l'acte de décès de l'ancien époux.		
☐ En cas de divorce, joindre acte de mariage avec la mention de divorce, l'acte de naissance doit également comporter cette mention.	☐ En cas de divorce joindre acte de mariage avec la mention de divorce, l'acte de naissance doit également comporter cette mention.		
☐ Liste des tém oins (document joint) accompagnée de la copie, recto verso, de leur pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour).			
☐ Si établissement d'un contrat de mariage, joindre le certificat du notaire en original.			
☐ Copie du Livret de Famille si des enfants sont issus de cette union.			
Pour les personnes de nationalité étrangère :			
☐ Tout acte (naissance , mariage, décès) rédigé en langue étrangère devra être traduit par un traducteur assermenté (fournir original de l'acte et traduction)			
☐ Certificat de coutume et de célibat (à demander au consulat de votre pays en France)			
☐ En cas de non compréhension de la langue française, la présence d'un traducteur assermenté est obligatoire le jour de la cérémonie. Il devra fournir une attestation de présence et la copie de ca carte professionnelle			

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FUTUR EPOUX :

NOM (en lettres capitales):		Prénoms (tous):
Date de naissance :	Lieu :	Département :
Nationalité (au moment du maria	ıge):	
Profession:		
N° de Téléphone :		
Situation antérieure au mariage :		
□ Célibataire □ V	euf, (depuis le):	□ Divorcé, (depuis le) :
Domicilié à (adresse complète) :		
		depuis au moins d'un mois.
<u>PÈRE :</u>		MÈRE :
Nom:		Nom (de jeune fille):
Prénoms :		Prénoms :
Domicilié à : (adresse complète)		Domiciliée à : (adresse complète)
Activité professionnelle :		Activité professionnelle :
□ Salarié		□ Salariée
Profession (obligatoire):	Attist to a recommendation of the comment	Profession (obligatoire):
□ Retraité		☐ Retraitée
□ Autre :	***********	□ Autre :
RENSEIGNEMENTS C	ONCERNANT LA	FUTURE EPOUSE :
		Prénoms (tous):
Nationalité (au moment du maria		
Profession :		
N° de Téléphone :		
Situation antérieure au mariage :		
		E Disposée (descripto)
		□ Divorcée, (depuis le):
PÈRE :	227.222.222.22	depuis au moins d'un mois.
Nom :	**************************************	MÈRE : Nom (de jeune fille) :
Prénoms:		Prénoms :
Domicilié à : (adresse complète)		Domiciliée à : (adresse complète)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Activité professionnelle :		Activité professionnelle :
□ Salarié		□ Salariée
Profession (obligatoire):	****************************	Profession (obligatoire) :
□ Retraité		□ Retraitée
□ Autre :		□ Autre :
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	10-30-9720957850035596751	1/2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR FUTURE EPOUSE

(Article 6 du décret n°53.914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n°74.449 du 15 mai 1974)

(non	soussignée,
	ATTESTE SUR L'HONNEUR
	être domiciliée à (adresse complète)
	depuis le
	résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de (adresse complète)depuis le
	exercer la profession de :
	être célibataire
	ne pas être remariée
	Ale

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR FUTUR EPOUX

(Article 6 du décret n°53.914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n°74.449 du 15 mai 1974)

(non	Soussigné,
	ATTESTE SUR L'HONNEUR
	être domicilié à (adresse complète)
	depuis le
	résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de (adresse complète)depuis le
	exercer la profession de : être célibataire ne pas être remarié
	Ale

Signature

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX

Nombre d'enfants en commun :
Ces enfants ont-ils été reconnus par leur père et mère :
□ Oui □ Non
Adresse du futur domicile conjugal :
Adresse:
Commune:
Département :
<u>Cérémonie religieuse :</u> ☐ Oui (date+lieu) :
Contrat de mariage :
□ Oui signé le
□ Non
Echange des alliances lors de la cérémonie à la Mairie :
□ Oui □ Non

Date, signature du futur époux

Date, signature de la future épouse



LISTE DES TEMOINS

TEMOINS DU FUTUR EPOUX: 1er TEMOIN: NOM:.... Prénoms : Adresse: Profession:.... 2 eme TEMOIN (facultatif) : NOM :.... Prénoms: Adresse:.... Profession: **TEMOINS DE LA FUTURE EPOUSE:** 1er TEMOIN : NOM:.... Prénoms : Adresse : Profession:.... 2 eme TEMOIN (facultatif): NOM :.... Prénoms:.... Adresse:....

Fournir la copie, recto verso, de leur pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour).

Profession:....

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble, le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut-être témoin s'il est émancipé, soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.